

Pensionnat Notre-Dame-des-Anges 2021-2022

Nom de l'étudiant : \_\_\_\_\_

Niveau : \_\_\_\_\_

- Plan annuel
- 3 versements ; 1 de 380\$ (7 septembre) et 2 de 366 \$ (25 novembre et 18 mars)
- 1 versement de 1112 \$
- Autre : balance du plan 2020-2021 : \_\_\_\_\_

Paiement par : Chèque  7 septembre 2021, 25 novembre 2021, 18 mars 2022

Crédit/débit  Autorisation de prélèvements à signer

Numéro de téléphone pour vous rejoindre : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

**Prendre note que l'achat d'un plan annuel est non remboursable et non transférable, sauf sous certaines conditions.**

Aucun remboursement ne sera effectué excepté pour les élèves quittant l'établissement scolaire avant la fin de l'année en cours. Des frais liés à ce remboursement pourront être exigés et le calcul de coût des repas devra être revu. La période du plan annuel est du 7 septembre au 22 juin 2022.

- ✓ « l'année en cours » signifie la période du 7 septembre 2021 au 22 juin 2022.
- ✓ Date limite pour adhérer au plan annuel : 17 septembre 2021.
- ✓ **Veillez communiquer avec notre équipe si vous désirez utiliser un crédit d'un plan repas 2020-2021, il sera possible d'appliquer le crédit à votre achat de plan annuel**
- ✓ **Pour nous rejoindre, contactez le (514) 254-6447, poste 116**